



## CHEF DE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE SSIAP 3

FORMATION PRÉSENTIELLE

*La formation Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) s'adresse aux Chefs d'Equipe (SSIAP 2) souhaitant évoluer comme Chef de Service. En obtenant ce diplôme, vous serez apte à diriger et former une équipe, gérer les risques lors des travaux, et conseiller le chef d'établissement.*

## NATURE DE L'ACTION

Action de formation

## OBJECTIFS

Cette formation prépare aux fonctions de chef de service de sécurité incendie.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- Manager et gérer un service de sécurité incendie.
- Assurer la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux.
- Être l'interlocuteur privilégié des commissions de sécurité et d'accessibilité.
- Élaborer et suivre le budget du service sécurité.
- Maîtriser l'analyse de plans et la rédaction de notices techniques de sécurité.

## OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Annexe IV de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

## PRÉ-REQUIS

- Aptitude médicale (certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat ou équivalent)
- *Ou* être titulaire de la qualification SSIAP2 (ou ERP2/IGH2) avec au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans la fonction (attestée par l'employeur ou contrat de travail)
- Attestation de secourismes (PSC1 de moins de 2ans, ou SST/PSE1 en cours de validité)

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Votre formation SSIAP3 en présentiel débute le lundi à 08h30. Votre inscription par téléphone et en ligne est possible jusqu'au vendredi précédent à 17h00.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès définitif à la formation est subordonné à la vérification de la complétude du dossier administratif et de la validité des prérequis réglementaires au plus tard 3 jours avant le début du stage.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme est découpé en 8 parties thématiques :

- 1. Le feu et ses conséquences (12h) :**
  - Physique du feu,
  - Comportement au feu,
  - Mise en oeuvre des moyens d'extinction sur feu réel.
- 2. La sécurité incendie et les bâtiments (65h) :**
  - Matériaux,
  - Études de plans d'architecte,
  - Rédaction de notices techniques via le CL.I.C.D.V.C.R.E.M.
- 3. La réglementation incendie (70h) :**
  - Classement,
  - Dispositions constructives (implantation, dégagements, désenfumage),

- Moyens de secours (SSI A),
- Visites applicatives.
- 4. **Gestion des risques** (23h) :
  - Analyse des risques,
  - Plans de prévention,
  - Suivi des travaux et documents administratifs (DU, DTA).
- 5. **Conseil au chef d'établissement** (6h) :
  - Rédaction de rapports,
  - Veille réglementaire.
- 6. **Correspondant des commissions de sécurité** (6h) :
  - Composition,
  - Rôle,
  - Préparation des visites de commission.
- 7. **Management de l'équipe de sécurité** (26h) :
  - Recrutement,
  - Organisation du service,
  - Droit du travail, civil et pénal.
- 8. **Le budget du service sécurité** (8h) :
  - Suivi budgétaire,
  - Fonction achat,
  - Contrats de maintenance.

## DURÉE

216 heures minimum en présentiel (hors temps d'examen).

(Pour un groupe complet de 12 stagiaires, une journée complète d'examen 8h00).

## PROFIL DES INTERVENANTS

La formation SSIAP 3 est dispensée par une équipe pédagogique composée de formateurs certifiés SSIAP (niveau 1, 2 ou 3), disposant de compétences en adéquation avec les matières enseignées. Conformément à la réglementation en vigueur, au moins l'un des formateurs est titulaire du SSIAP 3 ou d'une qualification équivalente, assurant la conformité du dispositif de formation.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 par session.

Maximum : 10 par session.

## ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Pour la prise de notes, prévoir un cahier ou des feuilles, un stylo et, si besoin, un surligneur.

## MODALITÉ PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel synchrone.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET LOGISTIQUES

**Méthodes** : Pédagogie active, exercices pratiques, études de cas, démonstrations commentées, apprentissage par simulation.

**Matériel pédagogique spécifique** (conforme à l'arrêté du 2 mai 2005) :

### 1. Plateau Technique de Sécurité (Socle Commun) :

Pour tous les niveaux SSIAP, votre organisme doit justifier des équipements "lourds" suivants, qu'ils soient possédés en propre ou mis à disposition via une convention avec un établissement support :

- Système de Sécurité Incendie (SSI) : Un SSI de catégorie A fonctionnel (ou dispositif analogue/valise pédagogique respectant les normes NF).
- Désenfumage et Compartimentage : Volets de désenfumage et clapets coupe-feu équipés de leurs systèmes de déclenchement.
- Éclairage de Sécurité : Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) permanents et non permanents permettant des démonstrations en cas de coupure de courant.
- Moyens d'Extinction : Robinet d'Incendie Armé (RIA) fonctionnel, extincteurs (eau, poudre, CO2) si possible en coupe pédagogique, et têtes d'extinction automatique (sprinklers).
- Pratique du Feu Réel : Une aire de feu permettant l'usage d'extincteurs sur feu réel ou, solution privilégiée en zone urbaine, un bac à feux écologiques à gaz.

### 2. Spécificités pour SSIAP 3 (Management stratégique) :

Ce niveau "cadre" exige des moyens orientés vers l'expertise et la conception :

- Salle informatique : avec accès internet pour la veille réglementaire (Légifrance) et logiciels de bureautique (traitement de texte et tableur) pour la rédaction de notices de sécurité et le suivi budgétaire.
- Étude de plans : Mise à disposition de plans d'architecte variés (formats A0/A1) et de règles à échelles (kutchs), exemplaires des codes règlementaires.
- Base documentaire : Accès permanent aux codes (Urbanisme, CCH, Travail) et règlements de sécurité ERP/IGH à jour
- Visites : Visite réelle de deux ERP (dont un de 1ère catégorie ou avec SSI A) et d'un IGH (visite virtuelle possible pour l'IGH).

### 3. Supports de Certification :

- Système informatisé de réponses : Pour les épreuves écrites (QCM), l'usage de boîtiers électroniques ou de tablettes est obligatoire pour garantir la traçabilité et le tirage au sort par chapitre.
- Modèles administratifs : registres de sécurité, modèles de permis de feu conformes au GN 13, et livrets de main courante.

## ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.
- Attention : cette formation est accessible sous réserve de faisabilité des gestes de secours.

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DU STAGIAIRE

- L'accompagnement du stagiaire est structuré et optimisé grâce à un espace stagiaire accessible en ligne. Après son inscription via l'extranet, il reçoit un e-mail contenant ses codes d'accès à cet espace, où il trouve tous les documents essentiels à sa formation.
- En cas d'absence, le formateur en informe immédiatement l'organisme, qui contacte le stagiaire pour en connaître la raison et prendre les mesures nécessaires, garantissant ainsi un suivi réactif et efficace.

- Trois référents sont mis à disposition pour accompagner les stagiaires :
  - le référent administratif pour les démarches et documents, Gwladys ATACHIAN.
  - le référent pédagogique pour le suivi de la formation, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
  - le référent handicap pour adapter le parcours aux besoins spécifiques, Sylvaine LEFEBVRE CASTILLO.
- Ils sont joignables depuis l'inscription jusqu'à la fin de la formation, tous les jours ouvrés de de 8h00 à 18h00 :
  - par e-mail à [contact@mcf-securite.com](mailto:contact@mcf-securite.com)
  - par téléphone au 03 83 25 80 33

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

La formation SSIAP 3 est validée par un examen réglementaire conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

L'examen final est présidé par le DDSIS (ou son représentant) et deux chefs de service SSIAP 3 en fonction. Il comprend trois épreuves :

- Épreuve Écrite 1 : QCM de 40 questions (40 min). Note 8/20 exigée.
- Épreuve Écrite 2 : Élaboration d'une notice technique de sécurité à partir de plans (2h30). Note 8/20 exigée.
- Épreuve Orale : Jury devant deux chefs de service (15 min).

Validation : Moyenne générale 12/20 aux écrits et aptitude à l'oral.

Le formateur de la session ne peut en aucun cas siéger au jury d'examen.

## FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de fin de formation
- Certificat de réalisation
- **Obtention du diplôme SSIAP 3**
  - Durée de validité : 36 mois
  - Maintien des compétences : Pour conserver son diplôme SSIAP3, l'agent devra suivre une formation de "Recyclage SSIAP3" d'une durée de 21 heures, tous les 36 mois.*
  - Remise à niveau : si l'agent est hors délai (36 mois) pour effectuer son recyclage, il devra effectuer une formation de Remise à niveau SSIAP 3 (RAN SSIAP3) d'une durée de 35h.*
- Livret du stagiaire SSIAP3

## DATE

Les dates de formations sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## LIEU

Les lieux de formation sont disponibles en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

## COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet [www.mcf-securite.com](http://www.mcf-securite.com), ou par téléphone au 03 83 25 80 33, de 8h00 à 18h00.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----